Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V 46 Vœu relatif à la mise en place d'un Plan Lumière.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la maîtrise énergétique est un enjeu environnemental identifié depuis de nombreuses années par la Ville de Paris, notamment à travers le Plan Climat parisien qui prévoit de réduire de 25% la consommation énergétique de la Ville d'ici 2020 ;

Considérant que l'éclairage public constitue un outil important de bien-être, garantissant la circulation en toute sécurité dans l'espace public et permettant également la mise en valeur de notre patrimoine urbain ;

Considérant que la création autour de la mise en lumière des bâtiments ou monuments, l'intégration de nouvelles possibilités techniques en matière électrique, la réduction des consommations énergétiques des lampes, constituent des défis importants pour la mise en valeur de l'innovation, et que cette mise en valeur est une opportunité pour Paris ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de Paris de valoriser les équipements publics de manière créative et avant-gardiste ;

Considérant que le projet qui fait l'objet de la délibération 2014 DVD 1002 (Mise en lumière de la façade de la Gare du Nord à Paris (10ème) – Signature avec la SNCF d'une convention de financement de l'opération correspondante) concilie ces deux objectifs de réduction des dépenses énergétiques et de mise en valeur du patrimoine, et que cette démarche pourrait s'étendre à d'autres éléments du patrimoine parisien ;

Considérant l'expérimentation réussie de l'éclairage de la rue Robert de Flers dans le 15ème basé sur une approche dite « chrono-biologique », changeant selon les moments de la journée avec une lumière bleu-ciel le matin, bleu-turquoise le midi et blanche le soir ;

Considérant que Paris demeure, dans l'imaginaire collectif, la « Ville Lumière », et que le projet d'un Plan Lumière constitue un engagement de campagne électorale ;

Sur proposition de M. Jean-Bernard BROS et des élus du Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants,

Emet le vœu que :

Soit mis en place un ambitieux « Plan Lumière » à l'échelle parisienne répondant à deux objectifs : la réduction de la consommation d'énergie sur le territoire de Paris et la mise en valeur de l'espace urbain et du patrimoine parisien grâce au développement d'outils techniques novateurs.